

et, dans l'affirmative, quels étaient le montant original, les frais totaux et le nombre de jours qu'a exigés chacun des travaux dans les chantiers des côtes Est et Ouest?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie et de la Production de défense): Oui, pour les destroyers d'escorte *Skeena* et *Margaree*. La valeur des contrats s'est élevée à \$2,884,519.75 et à \$3,218,352 respectivement.

C'est à la suite d'un appel d'offres que le prix des contrats a été établi. Ils englobent tous les travaux de transformation, y compris les plates-formes et installations pour hélicoptères, le sonar à profondeur variable et des services de communication améliorés. Le prix des contrats comprend aussi tous les travaux de réparation et de radoubage connus au moment de l'appel d'offres. Cependant, lorsqu'un contrat est adjugé pour le radoubage d'un navire, il y a toujours des travaux supplémentaires dont on ne se rend compte qu'après l'inspection des espaces réservés aux machines et à l'outillage. Ces travaux s'ajoutent au contrat subséquemment, mais le coût en est établi selon les taux fermes de la main-d'œuvre, des frais généraux et des bénéfices fixés dans les soumissions initiales; il sera relativement minime en fonction du prix global des contrats.

Les travaux exécutés sur le *Skeena* ont commencé dans un chantier de l'Est, le 15 juillet 1964, et sont censés durer 13 mois. Les travaux sur le *Margaree* ont commencé le 15 septembre 1964 dans un chantier du littoral ouest et doivent durer 13 mois.

«ATOMIC ENERGY LTD.»—ACHAT
D'UN TERRAIN

Question n° 1993—**M. Nugent:**

1. L'*Atomic Energy of Canada Limited* est-elle entrée en possession d'un terrain dans le township de March dans le comté de Carleton? Dans l'affirmative, a) de qui l'a-t-elle acheté, b) combien d'acres, c) quel était le prix par acre, d) quelles sont, en détail, les dispositions prises relativement aux égouts sanitaires, aux égouts d'eau pluviale et aux raccordements de canalisation d'eau, e) quel montant du coût de ces services sera payé par (i) *Atomic Energy of Canada Limited*, (ii) l'entrepreneur immobilier qui l'a vendu, (iii) le township de March, (iv) toute autre municipalité ou personne, f) quand chacun de ces services sera-t-il aménagé sur le terrain acheté, g) à quelle fin le terrain sera-t-il employé?

2. L'*Atomic Energy of Canada Limited* a-t-elle négocié avec d'autres propriétaires dans le township de March ou dans le township de Nepean pour un emplacement? Dans l'affirmative, a) avec qui, b) à combien, par acre, chacun a-t-il offert de vendre, c) quelles dispositions ces personnes ont-elles proposées relativement aux services, d) pour quelle raison chacune de ces offres a-t-elle été rejetée en faveur de l'emplacement obtenu?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): L'*Atomic Energy of Canada Limited* me communique les renseignements suivants:

1. Oui: a) Aux propriétaires initiaux, *March Ridge Development Ltd.*, ayant transi-

gé avec *Fairfield Investments Ltd.*, b) 44; c) \$3,000; d) Les égouts sanitaires et les canalisations d'eau seront fournis par *Wm. Teron Ltd.*; ils seront reliés du quartier n° 3, collectivité numéro 1, March Ridge, à l'emplacement et à l'usine de l'*Atomic Energy of Canada*. Il n'y a pas d'égouts d'eau pluviale. e) (i) Néant; (ii) 100%; (iii) néant; (iv) néant; f) Le 30 avril 1965; g) L'emplacement comportera des bâtiments pour bureaux et pour usines, en vue de l'exploitation commerciale.

2. Oui: a) Dans le township de Nepean 1) avec la Commission de la Capitale nationale—2 emplacements; 2) avec *Conarm Developments Limited*. b) 1) La Commission de la capitale nationale—moyennant bail; 2) *Conarm Developments Limited*—\$2,700 l'acre; c) 1) La Commission de la capitale nationale—services disponibles sur la ligne de la propriété (emplacement 1) et en vertu d'un arrangement avec le Conseil de recherches pour la défense, aux frais de l'*Atomic Energy of Canada Limited*, (emplacement 2); 2) *Conarm Developments Limited*—un puits sur l'emplacement. Des égouts sanitaires seraient disponibles à la ligne de la propriété, sur l'emplacement; d) La propriété acquise était la plus avantageuse au point de vue de l'usage, et le coût d'évaluation à l'acre était inférieur au coût d'évaluation à l'acre pour les deux autres emplacements dont il a été question.

LANGUE UTILISÉE À L'ONU

Question n° 1994—**M. Fisher:**

Des discours prononcés par les membres de la Délégation permanente du Canada au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée des Nations Unies, combien l'ont été a) en anglais, b) en français?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): D'après les dossiers de la mission permanente du Canada à New York, les membres de la délégation canadienne ont prononcé 19 discours en anglais et 4 en français au cours de l'Assemblée de 1962: 18 discours en anglais et 10 en français au cours de l'assemblée de 1963. Ces chiffres tiennent compte de toutes les déclarations importantes faites en séances plénières ou devant les commissions, mais excluent les interventions secondaires et spéciales faites sans texte préparé.

Au cours de la même période, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé deux discours, l'un en anglais, l'autre en français.

Les représentants canadiens ont l'habitude de parler dans leur langue maternelle.

SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA
DESSALAISSON DE L'EAU

Question n° 2015—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. Le gouvernement a-t-il répondu à l'invitation des États-Unis de prendre part au premier sympo-